

Chères et chers collègues,

Au cœur de notre activité se trouve une conviction simple mais forte : la nature offre les meilleures réponses. Nos ingrédients sont naturellement meilleurs — obtenus avec soin, développés pour leur raison d'être, et choisis par nos clients parce qu'ils aident à créer des produits plus sûrs, plus sains et plus durables.

Cette même conviction guide notre façon d'agir — pas seulement ce que nous faisons. Dans un secteur aussi dynamique et complexe que le nôtre, prendre les bonnes décisions signifie plus que suivre les règles. Cela nécessite de la curiosité pour poser des questions, du courage pour s'exprimer, de la sollicitude pour l'impact que nous avons sur les personnes et la planète, et de la collaboration pour trouver la meilleure voie à suivre, ensemble.

Notre raison d'être — montrer la voie en développant des ingrédients naturellement meilleurs qui améliorent la vie quotidienne — implique une grande responsabilité. Ce que nous faisons a un impact sur la vie des gens. C'est pourquoi la manière dont nous faisons les choses est tout aussi importante que ce que nous accomplissons. Chaque jour, nous devons nous demander : « Quelle est la bonne chose à faire — et quelle est la bonne façon de la faire? »

Bien que nous fassions confiance à chacun de nos collègues pour faire preuve de bon sens, il arrive parfois que la bonne réponse ne soit pas évidente. C'est là qu'intervient ce Code de Conduite. Il est là pour vous guider — pour vous aider à naviguer dans les situations où les valeurs et les décisions se croisent. Et même si aucun code ne peut prévoir tous les scénarios, votre manager et vos collègues sont toujours là pour vous aider.

En agissant avec intégrité et en restant fidèles à nos valeurs, nous continuerons à mériter la confiance que nous portent nos clients et les communautés auxquelles nous appartenons, et nous cultiverons aussi celle existant au sein de l'entreprise. Ensemble, nous pouvons ouvrir la voie — naturellement, de manière responsable et positive.

Sincèrement

Bruno Tremblay

CEO

1. Avant-Propos du Comité Exécutif

Chez Jungbunzlauer, nous nous conformons aux standards éthiques, sociaux et environnementaux les plus élevés. Ces standards reflètent qui nous sommes et comment nous travaillons, et reposent sur notre conviction que la manière dont nous menons nos activités est tout aussi importante que ce que nous accomplissons.

Pour soutenir cette démarche, nous avons mis en place un cadre clair et pratique de politiques, lignes directrices et principes qui aident chacun d'entre nous à agir avec responsabilité et détermination. Ce sont plus que des règles — ce sont des outils quotidiens façonnés par nos valeurs de sollicitude, curiosité, collaboration et courage.

Agir avec sollicitude signifie placer les personnes, les communautés et la planète au centre de nos décisions. Avec la curiosité, nous posons des questions, recherchons de meilleures façons de travailler et restons ouverts aux nouvelles idées. Grâce à la collaboration, nous construisons la confiance et l'alignement — au sein de nos équipes et avec nos partenaires. Et en faisant preuve de courage, nous nous exprimons, défendons nos principes et faisons ce qui est juste, même lorsque ce n'est pas la voie la plus facile.

Le respect de toutes les lois, réglementations et normes applicables est essentiel — c'est le fondement de chaque décision responsable que nous prenons. Cela inclut le respect des principes relatifs aux droits humains, du droit du travail et de l'environnement, du droit de la concurrence et de la lutte contre la corruption, des réglementations sur les produits, des contrôles à l'exportation et des restrictions commerciales, des normes financières et comptables, etc.

Nous nous engageons à favoriser un environnement commercial équitable, ouvert et transparent. Nous ne tolérons pas la corruption, les paiements de facilitation, l'extorsion ou les pots-de-vin sous quelque forme que ce soit. Nous soutenons activement la lutte contre le blanchiment d'argent et avons mis en place des mesures de protection pour prévenir toute implication dans des activités illicites.

Nous attendons également les mêmes standards élevés de la part de nos partenaires commerciaux. Nous apprécions les relations avec les organisations qui partagent notre engagement en faveur de l'intégrité et qui prennent des mesures claires lorsque les standards ne sont pas respectés. En restant fidèles à nos valeurs — et les uns aux autres — nous pouvons continuer à gagner la confiance, à créer de la valeur à long terme et à ouvrir la voie avec assurance et intégrité.

2. Introduction

Ce Code de Conduite s'applique à toutes les personnes engagées ou employées par toute société de notre Groupe (ci-après « Jungbunzlauer ») et à toutes les activités exercées pour ou au nom de Jungbunzlauer. Il est basé sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact, UNGC) et s'y réfère.

En tant que cadre, ce Code de Conduite ne couvre pas tous les détails et n'apporte pas de solution à chaque situation. Il est donc complété par nos politiques et procédures afférentes.

Jungbunzlauer exige que tous ses employés¹ agissent conformément au présent Code de Conduite ainsi qu'aux politiques et procédures qui le complètent. Les formations s'y rapportant dispensées par l'entreprise sont obligatoires. De plus, tous les employés doivent également se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités. Dans le cas contraire, les conséquences pourraient aller de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, jusqu'à d'éventuelles poursuites judiciaires.

Il est de la responsabilité du Comité Exécutif de Jungbunzlauer de s'assurer que tous les employés aient connaissance du présent Code de Conduite ainsi que de nos politiques et procédures afférentes.

Nous attendons de tous nos fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux dispositions de notre Code de Conduite des Fournisseurs basé sur le présent Code de Conduite. De plus, nous attendons de nos fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux qu'ils contrôlent régulièrement leur conformité à notre Code de Conduite des Fournisseurs.

Pour toute question concernant le présent Code de Conduite, ou en cas de doute quant à son interprétation ou son application, veuillez demander conseil à un superviseur ou à un manager au sein de notre organisation.

¹ Les termes « employé » et « employés » désignent dans ce document des personnes de différents genres

3. Raison d’Être et Valeurs

Chez Jungbunzlauer, notre raison d’être est de montrer la voie en développant des ingrédients naturellement meilleurs qui améliorent la vie quotidienne. Cette raison d’être guide tout ce que nous faisons, de la façon dont nous nous approvisionnons et produisons, à la manière dont nous travaillons les uns avec les autres et servons nos clients.

Naturellement Meilleur n'est pas un slogan. C'est le reflet de qui nous sommes et de la manière dont nous choisissons d'opérer : ancrés dans la nature, guidés par la science et façonnés par une vision à long terme. Cela représente notre engagement à faire les choses de la bonne manière — de manière fiable, responsable et durable —, non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures. Notre réputation repose sur l'intégrité, le dévouement et le professionnalisme de nos collègues. Ces qualités sont au cœur de notre succès à long terme, et notre capacité à gagner la confiance dépend de leur respect par chaque employé, chaque jour.

Nous sommes guidés par quatre valeurs fondamentales :

- La sollicitude, pour les personnes, les communautés et l'environnement
- La curiosité, pour apprendre, poser des questions et chercher de meilleures façons de faire
- La collaboration, pour travailler ensemble ouvertement et efficacement
- Le courage, pour s'exprimer et défendre nos principes

Ces valeurs façonnent nos décisions et définissent notre mode de travail — entre nous, avec nos clients et partenaires, et au sein des communautés où nous opérons. En agissant conformément à ces valeurs, nous renforçons une culture de confiance, de responsabilité et de respect.

Notre engagement en faveur de standards éthiques, sociaux et environnementaux élevés n'est pas facultatif — il est fondamental. Nous nous conformons pleinement à toutes les lois et réglementations applicables et attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. Nous ne tolérons aucune forme de comportement contraire à l'éthique et avons mis en place des politiques visant à garantir la responsabilité et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise.

Chez Jungbunzlauer, être « Naturellement Meilleur » signifie viser l'excellence non seulement dans ce que nous produisons, mais aussi dans notre comportement. Nos valeurs sont plus que des mots : elles sont le fondement de notre succès commun et la voie vers un avenir plus durable.

4. La sollicitude pour les Personnes : notre Responsabilité Sociale

Cette section est basée sur et fait référence aux principes des droits humains, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les conventions et recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes Régissant les Entreprises dans le Domaine des Droits de l'Enfant de l'UNICEF, et les Principes Directeurs Relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme de l'ONU (Guiding Principles on Business and Human Rights, UNGP).

4.1 Droits Humains

Jungbunzlauer considère les droits humains comme une priorité absolue. Nous cherchons à avoir un impact positif sur l'humanité et nous nous engageons à respecter les standards les plus élevés en matière de droits humains dans toutes nos activités.

4.1.1. Esclavage Moderne et Traite des Êtres Humains

Jungbunzlauer interdit toute forme d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que la traite des êtres humains au sein de son organisation et de ses chaînes d'approvisionnement. Nous considérons comme travail des enfants toute activité non conforme à la Convention de l'OIT sur l'âge minimum de 1973, et à la Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants de 1999. Nous avons mis en place des procédures écrites pour vérifier l'âge des employés et nous conformer à toutes les lois nationales relatives à l'emploi des jeunes travailleurs. Nous respectons les normes internationales du travail, promovons le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et attendons de tous nos employés, fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux qu'ils adhèrent aux principes qui garantissent les droits humains et la dignité.

4.1.2. Respect des Droits Fonciers

Jungbunzlauer a une tolérance zéro en matière d'accaparement des terres et s'engage à mener ses activités dans le respect des droits et du bien-être des communautés locales. Nous respectons les droits et les titres de propriété foncière. Cela s'applique aux individus, aux peuples autochtones et aux communautés dans toutes nos opérations à travers le monde. Notre engagement consiste notamment à nous abstenir de toute pratique contribuant à la dépossession des terres, à garantir une utilisation responsable des terres et à promouvoir un développement durable.

4.2. Diversité, Équité et Inclusion

Jungbunzlauer s'efforce de favoriser un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif où tous les individus sont traités avec respect et dignité à tous les niveaux de notre organisation. Nous nous engageons à créer un environnement inclusif qui valorise et célèbre les contributions uniques de chaque personne.

4.2.1. Harcèlement et Agression

Jungbunzlauer ne tolère aucune forme de harcèlement, d'agression ou d'intimidation. Nous cherchons à créer un environnement où la nature unique de chacun est respectée, sans aucune discrimination, intimidation ou comportement offensant. Nous nous engageons à traiter et à rectifier tout cas de harcèlement ou d'agression, afin de garantir le bien-être de nos employés.

4.2.2. Égalité des Chances

Jungbunzlauer offre des opportunités appropriées et équitables à tous les niveaux de son organisation. Nous nous efforçons de créer un environnement de travail où tous les employés se sentent en sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination à l'encontre d'une personne employée ou candidate à un emploi en raison de sa nationalité, de son origine ethnique, de sa religion, de son genre, de son âge, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son appartenance syndicale, de son affiliation politique ou de toute autre caractéristique similaire. Notre engagement en faveur de l'égalité des chances s'étend au recrutement, à l'embauche, à la promotion et à tous les aspects de l'emploi.

4.2.3. Dialogue Ouvert et Confiance

Jungbunzlauer vise à créer un environnement ouvert où tous les employés sont étroitement impliqués dans le développement et la réalisation de nos objectifs d'entreprise. Nous valorisons le dialogue ouvert et la confiance comme principes fondamentaux au sein de notre organisation et encourageons tous les employés à partager leurs opinions et leurs idées d'amélioration à tous les niveaux de notre organisation.

4.3. Sécurité et Santé

Jungbunzlauer s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain à tous ses employés, prestataires et visiteurs sur ses sites et dans ses bureaux. Nous priorisons la sécurité et le bien-être des personnes, en mettant l'accent sur la prévention des accidents et des blessures et la promotion de la santé en général. Sur la base de formations régulières et obligatoires sur les questions de sécurité et de santé, nos employés sont tenus de respecter nos politiques, règles et instructions respectives.

4.4. Normes d'Emploi Appropriées

Jungbunzlauer accorde une grande importance aux conditions de travail de tous ses employés et de ses sous-traitants sur site. Des normes d'emploi appropriées font partie intégrante de notre engagement en faveur de pratiques éthiques et équitables sur le lieu de travail. Nous collaborons avec nos employés et leurs représentants afin de fournir des normes d'emploi appropriées.

4.4.1. Liberté d'Association

Jungbunzlauer respecte le droit des employés à la liberté d'association et leur droit de se syndiquer. Nous ne faisons aucune discrimination ni ne prenons de mesures de rétorsion à l'encontre de nos collègues en fonction de leur préférence personnelle pour ou contre la syndicalisation.

4.4.2. Temps de Travail et Rémunération

Jungbunzlauer prend soin de ses employés et de leurs familles en leur offrant un temps de travail adéquat et en leur assurant un niveau de vie décent. Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires et de temps de travail, et nous nous efforçons de payer des salaires appropriés au niveau local à tous nos employés, leur permettant, ainsi qu'à leur famille, d'avoir un niveau de vie décent.

4.5. Attraction et Développement des Personnes

Jungbunzlauer s'efforce d'établir des relations de travail à long terme. Nous valorisons l'attitude entrepreneuriale, un style de leadership visible et engageant, une communication ouverte dans les deux sens, et la collaboration entre toutes les fonctions et tous les niveaux.

4.5.1 Recrutement et Emploi Responsables

Jungbunzlauer protège les droits des candidats et des employés dès les étapes d'attraction et de recrutement, et pendant toute la durée de l'emploi. Nous recrutons et intégrons nos employés sur la base de leurs qualifications et de leur aptitude à occuper le poste.

4.5.2. Développement des Personnes

Jungbunzlauer soutient ses employés dans leur épanouissement et leur développement personnel. Nous formons et développons les compétences de nos employés à tous les niveaux de l'organisation et nous les fidélisons et les promovons chaque fois que cela est possible et approprié.

5. Agir avec Intégrité : notre Éthique des Affaires et notre Gouvernance d'Entreprise

5.1. Comportement Personnel

Jungbunzlauer s'engage à réussir dans un environnement commercial concurrentiel de manière honnête, transparente, équitable et éthique. Nous nous abstenons de toute activité susceptible de nuire à la performance et à la réputation de notre organisation.

5.1.1. Conflits d'Intérêts

Jungbunzlauer attend de tous ses employés qu'ils évitent toute situation dans laquelle leurs intérêts personnels entrent ou pourraient entrer en conflit avec les intérêts de notre organisation. Nous prenons des décisions professionnelles qui sont dans le meilleur intérêt de Jungbunzlauer.

5.1.2. Cadeaux et Divertissements

Jungbunzlauer exige de ses employés qu'ils n'échangent que des cadeaux et des divertissements appropriés à la relation d'affaires et de faible valeur monétaire. Nous n'offrons, ne donnons ni n'acceptons, directement ou indirectement, aucun cadeau ou faveur dans le but d'obtenir ou de conserver indûment un marché, d'obtenir un avantage personnel inapproprié ou d'influencer de quelque manière que ce soit la neutralité d'une décision.

5.2. Conduite des Affaires

Jungbunzlauer est un partenaire de confiance pour ses clients, ses fournisseurs et les autres parties prenantes. Nous menons nos activités de manière honnête, transparente et éthique. Nous nous engageons à respecter toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités.

5.2.1. Concurrence Loyale

Jungbunzlauer s'engage en faveur d'une concurrence loyale. Nous nous abstenons de tout avantage déloyal vis-à-vis de nos partenaires commerciaux ou de nos concurrents. Nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables en matière de concurrence et de contrôle des concentrations dans tous les pays où Jungbunzlauer exerce ses activités.

5.2.2. Prévention des Pots-de-Vin et de la Corruption

Jungbunzlauer ne tolère aucun pot-de-vin ni aucune forme de corruption. Nous agissons avec intégrité et nous nous abstenons de toute sollicitation, acceptation ou paiement direct ou indirect de pots-de-vin. Nous n'offrons, ne demandons, n'acceptons ni n'effectuons aucun paiement inapproprié à ou de fournisseurs, clients ou fonctionnaires, y compris des personnes occupant des fonctions publiques importantes ou des personnes étroitement liées à celles-ci. Nous nous engageons à respecter toutes les lois anticorruption applicables.

5.2.3. Blanchiment d'Argent

Jungbunzlauer ne tolère, ne facilite ni ne soutient le blanchiment d'argent sous quelque forme que ce soit. Nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

5.2.4. Sanctions Économiques et Contrôle du Commerce

Jungbunzlauer s'engage à respecter toutes les sanctions économiques et tous les embargos applicables imposés par l'ONU, les États-Unis, l'UE ou par la loi. Nous évitons toute relation avec des personnes et des entreprises figurant sur les listes de personnes désignées par ces juridictions.

5.3. Achats Responsables

Jungbunzlauer s'efforce d'acheter biens et services de manière responsable auprès de parties qui respectent les lois applicables et maintiennent des standards élevés en matière de durabilité. Nous nous engageons à nous approvisionner en matériaux et produits d'une manière qui met l'accent sur les considérations éthiques, sociales et environnementales. Nous sélectionnons, approuvons et évaluons nos fournisseurs et sous-traitants sur la base de leur conformité légale et en tenant compte de la continuité des activités, des aspects financiers, de la qualité, de la fiabilité, de l'éthique, des aspects sociaux et environnementaux. Nous développons des relations équitables et durables avec nos partenaires commerciaux.

5.4. Protection des Actifs Corporels et Incorporels

Jungbunzlauer possède des actifs corporels tels que des bâtiments, des équipements, des appareils, etc., ainsi que des actifs incorporels tels que des brevets, des marques déposées, des œuvres protégées par le droit d'auteur, etc. Nous protégeons nos actifs contre toute perte ou dommage et les utilisons uniquement aux fins prévues.

5.4.1. Biens et Actifs

Les biens et actifs de Jungbunzlauer sont destinés à l'usage commercial prévu par Jungbunzlauer. Nous entretenons correctement nos actifs, tels que les usines, les bureaux et les installations de R&D, et les protégeons contre toute perte ou tout dommage.

5.4.2. Propriété Intellectuelle et Informations Confidentielles

Jungbunzlauer respecte les informations confidentielles et les droits de propriété intellectuelle des tiers. Nous nous engageons à préserver la confidentialité, l'intégrité et la nature exclusive de toutes les informations confidentielles ainsi que les droits de propriété intellectuelle. Nous protégeons à tout moment nos propres informations confidentielles et notre propriété intellectuelle. Toute divulgation de nos informations exclusives ou confidentielles à des personnes non autorisées est strictement interdite.

5.4.3. Protection des Données

Jungbunzlauer s'engage à protéger les données personnelles de ses employés et des tiers, et traite ces informations avec le soin nécessaire. Nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données, et nous menons des évaluations proactives des risques et des efforts continus pour améliorer la sécurité de nos données.

5.4.4. Sécurité des Données et Cyberrisques

Jungbunzlauer s'efforce d'améliorer en permanence la sécurité de ses processus et de ses systèmes afin d'atténuer les menaces posées par les cyberrisques. Notre engagement comprend la mise en œuvre de mesures de cybersécurité robustes et la réalisation d'évaluations régulières des risques. Nous avons tous un rôle essentiel à jouer dans la prévention et la détection des cyberattaques malveillantes. Nous nous efforçons soigneusement d'éviter de tomber dans le piège de toute forme de cybercriminalité (par exemple, les tentatives d'hameçonnage).

5.4.5. Intelligence Artificielle

Jungbunzlauer promeut l'utilisation responsable et sûre de l'intelligence artificielle. Nous n'utilisons que des systèmes d'IA approuvés à des fins professionnelles autorisées, et traitons toutes les données avec soin et intégrité. Nous vérifions les résultats de l'IA, respectons les obligations légales et contractuelles, et maintenons un contrôle humain sur les décisions qui affectent les personnes ou nos activités. Nous nous engageons à assurer la formation continue, le suivi des risques et le strict respect des réglementations applicables en matière d'IA.

5.5. Responsabilité Produit

Jungbunzlauer s'engage à assurer la qualité élevée, la sécurité, la durabilité et la conformité légale de ses produits. Nous nous efforçons de respecter des normes de qualité strictes tout au long du cycle de vie des produits. Nous contrôlons en permanence la qualité de nos produits. Nous cherchons à identifier activement les risques associés à nos produits et l'impact potentiel de nos produits et de leur emballage sur les personnes et l'environnement. Nous nous efforçons de minimiser les risques et les impacts dans nos propres processus de production et tout au long du cycle de vie des produits, et de tirer parti de l'origine naturelle et de la biodégradabilité de nos ingrédients.

5.6. Communication Externe

Jungbunzlauer est conscient qu'une communication inappropriée peut nuire à sa réputation et à ses intérêts commerciaux. Nous communiquons de manière à soutenir et à protéger la réputation de notre organisation.

5.6.1. Rapports Transparents et Exact

Jungbunzlauer s'engage à faire preuve de transparence et d'exactitude dans ses communications externes et à utiliser de manière appropriée ses canaux d'information d'entreprise, professionnels ou personnels. Nous veillons à la fiabilité de nos rapports, conformément aux exigences réglementaires et aux normes volontaires choisies en matière de reporting.

5.6.2. Marketing et Publicité

Jungbunzlauer ne fait aucune allégation déloyale ou malhonnête dans ses communications ou ses supports marketing et n'utilise pas de techniques de vente contraires à l'éthique. Nous nous efforçons d'établir des relations durables avec nos clients et de promouvoir l'image positive de notre entreprise sur le marché. Nos efforts de marketing respectent les normes éthiques, en évitant la désinformation, les tactiques trompeuses ou toute forme de manipulation.

5.6.3. Réseaux Sociaux

Jungbunzlauer fait appel à des experts qui gèrent ses communications externes, y compris ses comptes officiels sur les réseaux sociaux. Nos interactions et nos contenus sur les réseaux sociaux respectent les directives éthiques établies, en évitant la désinformation, la discrimination ou toute forme de comportement préjudiciable. Nos employés savent qu'ils ne doivent pas discuter de sujets professionnels sensibles via leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux.

5.6.4. Relations avec les Pouvoirs Publics et Défense des Intérêts

Jungbunzlauer recherche un dialogue constructif avec les organismes gouvernementaux, mais est strictement apolitique. Nous collaborons avec les administrations et agences gouvernementales pour la conformité légale. Nous pouvons contribuer directement ou indirectement au processus législatif en cas d'intérêts commerciaux légitimes. Nous ne soutenons pas et ne versons pas de contributions à des partis politiques ou à des personnalités politiques. Nous respectons le droit de nos employés de s'engager dans la vie politique, mais uniquement à titre privé et non en tant que représentants de notre organisation.

6. Protéger la Planète : notre Responsabilité Environnementale

Cette section est basée sur et se réfère à des principes environnementaux, notamment des traités internationaux sur la protection de l'environnement tels que le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle, la Convention sur la Diversité Biologique, le Protocole de Kyoto, la Convention de Stockholm, la Convention de Minamata, l'Accord de Paris et toutes les réglementations nationales applicables en matière de protection de l'environnement.

6.1. Changement Climatique

Jungbunzlauer s'engage en faveur de l'efficacité énergétique et de la neutralité climatique à long terme sur ses sites de production et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Nos initiatives sont alignées avec les efforts mondiaux visant à atténuer le changement climatique, et nous recherchons en permanence des solutions innovantes pour réduire notre impact environnemental. Nous appliquons des principes scientifiques pour minimiser l'empreinte carbone de nos processus de production et de notre chaîne d'approvisionnement, et nous nous efforçons de fournir des solutions réduisant l'empreinte environnementale de nos activités.

6.2. Eau

Jungbunzlauer s'engage à utiliser l'eau de manière durable sur ses sites de production et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Nous cherchons en permanence à réduire notre consommation d'eau, à augmenter le recyclage de l'eau et à rejeter dans l'environnement une eau correctement traitée.

6.3. Biodiversité

Jungbunzlauer soutient la protection des habitats naturels, l'utilisation responsable des terres et la prévention des activités susceptibles de nuire à la biodiversité. Nous dépendons d'écosystèmes intacts, car leur déséquilibre et leur destruction peuvent avoir des répercussions négatives sur nos propres activités. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de protéger la biodiversité dans le cadre d'un effort mondial de l'humanité, dans lequel les entreprises jouent un rôle de premier plan.

6.4. Économie Circulaire

Jungbunzlauer s'efforce de minimiser les déchets dans ses activités. Nous transformons des matières premières naturelles renouvelables en ingrédients biodégradables. Nous développons des procédés de production générant des sous-produits valorisables en plus de nos produits intentionnels. Nous nous efforçons d'acheter et de livrer en vrac dans la mesure du possible.

6.5. Pollution de l'Air

Jungbunzlauer s'engage à minimiser les émissions dans l'air (NO_x, SO_x, etc.) et la pollution atmosphérique (odeurs, bruit, lumière, etc.) liées à ses activités. Nous surveillons régulièrement les émissions dans l'air et la pollution atmosphérique de nos sites de production et nous nous engageons à respecter toutes les limites légales applicables en la matière. De plus, nous mettons en œuvre des technologies de réduction des impacts le cas échéant.

7. Partenariats d'Affaires

L'engagement de Jungbunzlauer en faveur de pratiques professionnelles éthiques s'étend à ses fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux, auxquels nous imposons les mêmes normes élevées. Nous attendons de tous nos fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux qu'ils respectent notre Code de Conduite des Fournisseurs, qui est basé sur le présent Code de Conduite. Tous nos fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux sont en outre tenus de se conformer pleinement à toutes les lois locales, nationales et internationales applicables à leurs activités. Nous attendons également des employés de nos fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux qu'ils soient conscients de leurs obligations respectives. Tous nos fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux sont tenus de s'assurer que leurs partenaires commerciaux (c'est-à-dire leurs fournisseurs, prestataires ou sous-traitants) respectent des codes de conduite équivalents, à tous égards importants, à notre Code de Conduite des Fournisseurs et que leurs partenaires commerciaux se conforment à toutes les lois locales, nationales et internationales applicables à leurs activités respectives.

8. Vivre le Code de Conduite

8.1. Posez des Questions et Demandez Conseil

Le présent Code de Conduite doit servir de ressource importante pour prendre des décisions éclairées. Cependant, il peut y avoir des cas où la conduite appropriée n'est pas claire ou évidente. En cas de doute sur la conduite à adopter dans une situation particulière, posez-vous toujours les questions suivantes :

- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme au présent Code de Conduite ?
- Cela me semble-t-il juste ?
- Ai-je obtenu d'autres avis ou les autorisations nécessaires ?
- Mes collègues jugeraient-ils ma décision de manière positive ?
- Mon comportement est-il bénéfique pour la réputation de Jungbunzlauer ?

Si la réponse à une ou plusieurs de ces questions est NON ou pourrait l'être, et/ou si vous restez incertain ou mal à l'aise dans une situation donnée, veuillez reconsidérer votre décision et demander conseil à un superviseur ou à un responsable au sein de notre organisation.

8.2. Exprimez-Vous

Nous avons tous la responsabilité de nous exprimer si nous avons une préoccupation qui pourrait être liée aux dispositions du présent Code de Conduite. Si vous n'êtes pas sûr par rapport à une situation particulière ou si vous avez été témoin d'un comportement qui contredit ou pourrait contredire nos valeurs, il est essentiel que vous fassiez part de votre préoccupation !

Nous vous encourageons à signaler immédiatement toute mauvaise conduite identifiée ou suspectée à votre superviseur, votre manager ou un autre manager au sein de notre organisation. Si vous ne vous sentez pas à l'aise ou si vous souhaitez signaler un cas de manière anonyme, vous pouvez vous référer à notre système d'alerte opéré par un tiers, garantissant la confidentialité du signalement et la protection du lanceur d'alerte ayant agi de bonne foi.

9. Responsabilités et Revue

Ce Code de Conduite a été approuvé par le Comité Exécutif du Groupe Jungbunzlauer et fait l'objet d'une revue régulière, au moins tous les deux ans ou chaque fois que des changements importants surviennent dans nos opérations, les réglementations ou d'autres normes.